

Soutenir un projet agricole

GRENOBLE ALPES METROPOLE

Présentation du dispositif

Soutenir les agriculteurs financièrement dans leurs projets de développement avec :

- une aide à l'installation,
- une aide à l'investissement,
- une aide à l'agri-environnement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ces aides s'adressent aux agriculteurs à titre principal ou secondaire des 49 communes de la Métropole.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

- Développer la vente directe, la transformation de votre production (fromage, confiture) et l'agritourisme (accueil à la ferme).
- Participer au maintien de l'agriculture des coteaux (plantations de vignes, de truffes, débroussaillage).
- Développer des pratiques agro-environnementales (planter une haie, récupération des eaux pluviales...).
- Démarrer une nouvelle exploitation.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

- Aide à l'installation : aide forfaitaire au démarrage de l'activité accordée sur critères.
- Aide à l'investissement : aide à hauteur de 40% des dépenses plafonnées à 10 000 € pour les projets de développement des circuits courts.
- Aide à l'agri-environnement : aide à hauteur de 40% des dépenses plafonnées à 10 000€ pour les projets d'entretien des espaces et le développement de l'environnement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Prendre contact avec le service Agriculture au 04 85 59 84 84 ou au 06 77 86 28 43.

Organisme

GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Service Commerce et Artisanat - Direction du développement économique**

1 place André Malraux
38000 GRENOBLE